



Rapport de présentation des comptes administratifs 2022

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2023

Hôtel de l'Intercommunalité
35 avenue Villebois Mareuil
85607 MONTAIGU-VENDEE Cedex

www.terresdemontaigu.fr

**TERRES DE
MONTAIGU**

Communauté d'agglomération

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL DE TERRES DE MONTAIGU.....	3
I. Une année impactée par le contexte économique tout en maintenant l’ambition d’investissement	3
II. Une situation financière saine fin 2022.....	5
A. Des niveaux d’épargne qui s’améliorent... ..	5
B. Une dette sécurisée et conforme à l’ambition d’investissement	6
C. Les résultats.....	7
III. La section de fonctionnement.....	8
A. Les recettes de fonctionnement	8
1. Les produits des services	8
2. Les recettes fiscales	8
3. Les dotations et participations.....	9
4. Les autres recettes	10
B. Les dépenses de fonctionnement	11
1. Les charges à caractère général	11
2. Les charges de personnel	11
3. Les autres dépenses	12
IV. La section d’investissement	14
A. Les dépenses d’investissement	14
B. Les recettes d’investissement	15
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	16
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP	18
BUDGET ANNEXE DECHETS	19
BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME	21
BUDGET ANNEXE ACTIONS TOURISTIQUES.....	22
BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D’ENTREPRISES	23
BUDGET ANNEXE LE PRE BLANC.....	25
BUDGET ANNEXE ZONES D’ACTIVITES ECONOMIQUES.....	27

BUDGET PRINCIPAL DE TERRES DE MONTAIGU

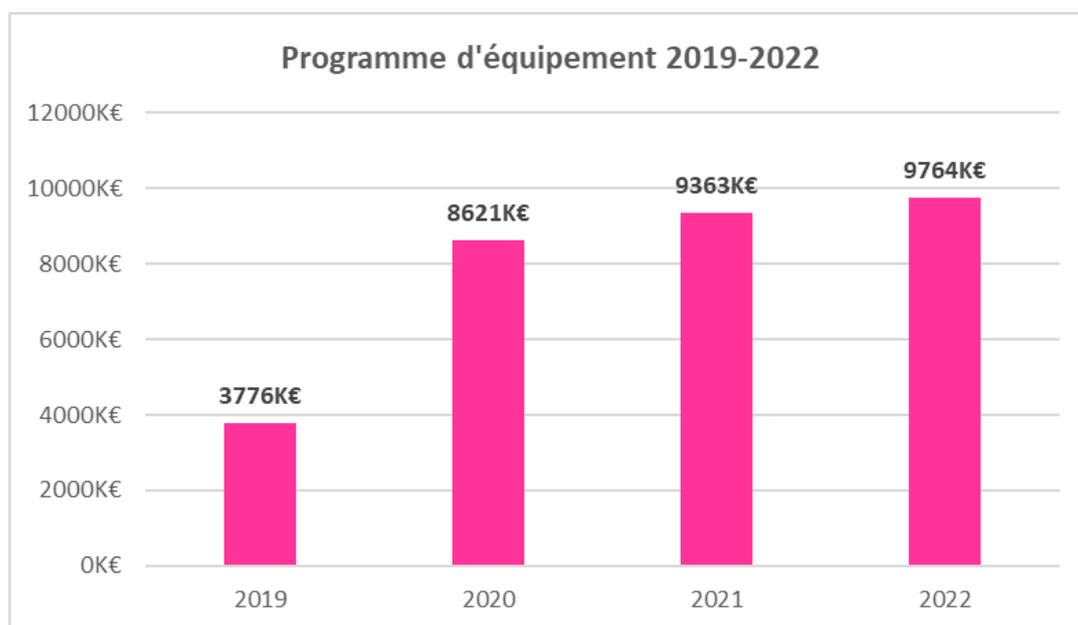
I. Une année impactée par le contexte économique tout en maintenant l'ambition d'investissement

L'année 2022 est caractérisée par un retour à la normale sur le plan sanitaire, après deux années inédites de crise COVID-19. Les services de Terres de Montaigu ont pu reprendre leurs activités dans des conditions satisfaisantes pour les habitants et usagers, ce qui se traduit dans les comptes 2022.

Cependant, le contexte international et économique pèse dès 2022 sur les conditions économiques : forte inflation sur les énergies, les matières premières des chantiers et l'alimentation, marchés financiers en hausse ... Tous ces éléments ont un impact immédiat sur les coûts de la collectivité.

C'est également la première année de la transformation en Communauté d'agglomération. De nouvelles compétences émergent, telles que la mobilité ou le cycle de l'eau, et trouvent leur traduction financière dans les comptes administratifs 2022.

Terres de Montaigu a maintenu son ambition d'investissement au cours de l'année 2022, suivant la trajectoire fixée à la prospective financière. L'investissement au service du territoire reste élevé pour la troisième année consécutive.



Données de référence : dépenses d'équipement budget principal

La politique d'investissement menée en 2022 répond aux priorités fixées au DOB 2022, qui prévoyait un programme d'équipement de l'ordre de 15 millions d'euros autour de 5 axes :

- Agir en faveur de la transition environnementale
- Agir en faveur des mobilités
- Accompagner le développement économique
- Préparer le territoire de demain L'offre de services aux habitants
- Soutenir les communes

Les investissements 2022 pour le budget principal s'élèvent à 9 763 794,13€. Sur la période 2019/2022, le montant d'investissement réalisé s'élève à 31 522 517,68 €, soit une moyenne annuelle de 7 880 629€.

En cumulant les budgets annexes, l'investissement 2022 s'établit à 12 537 408,78 €.

II. Une situation financière saine fin 2022

A. Des niveaux d'épargne qui s'améliorent...

Dans un contexte marqué par une forte inflation et des prévisions économiques peu favorables, les niveaux d'épargne s'améliorent en 2022.

Les décisions fiscales prises localement et nationalement en 2022 permettent de préserver les ratios financiers et de poursuivre l'ambition d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	évol 21/22	évol 21/22
Recettes courantes de fonctionnement	26 695 703,23	28 117 423,29	30 181 912,19	7,3%	2 064 488,90
Dépenses de gestion	21 780 094,42	23 013 006,43	23 397 638,80	1,7%	384 632,37
EXCEDENT BRUT D EXPLOITATION	4 915 608,81	5 104 416,86	6 784 273,39	32,9%	1 679 856,53
Intérêts de la dette	429 117,27	386 029,51	542 167,25	40,4%	156 137,74
Solde produits-autres charges financières	25,49	25,49	-342,30		-367,79
Solde produits-charges exceptionnels (hors cession)	33 300,46	-12 381,06	23 090,40	-286,5%	35 471,46
CAPACITE D AUTOFINANCEMENT BRUTE	4 519 817,49	4 706 031,78	6 264 854,24	33,1%	1 558 822,46
Remboursement dettes bancaires	2 888 821,33	1 743 362,43	2 208 402,94	26,7%	465 040,51
CAPACITE D AUTOFINANCEMENT NETTE	1 630 996,16	2 962 669,35	4 056 451,30	36,9%	1 093 781,95
Remboursement autres dettes	25 000,00	25 000,00	25 000,00	0,0%	0,00
CAPACITE D AUTOFINANCEMENT NETTE après remboursement autres dettes	1 605 996,16	2 937 669,35	4 031 451,30	37,2%	1 093 781,95
Dépenses d'investissement	8 672 409,27	9 453 976,96	9 833 526,71	4,0%	379 549,75
Recettes d'investissement	1 851 152,14	2 233 758,43	1 374 601,74	-38,5%	-859 156,69
BESOIN DE FINANCEMENT	6 821 257,13	7 220 218,53	8 458 924,97	17,2%	1 238 706,44
Emprunt	1 250 000,00	6 900 000,00	4 600 000,00	-33,3%	-2 300 000,00
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT+solde sur provisions	-3 950 260,97	2 617 450,82	158 512,00	-93,9%	-2 458 938,8
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	7 167 459,25	9 784 910,07	8 159 622,21	-16,6%	-1 625 287,86

La capacité d'autofinancement brute progresse de 33,1% et atteint 6 264 854,24 €.

La capacité d'autofinancement nette atteint 4 031 451,30 €, en hausse de 37,2%.

Excédent brut d'exploitation : résultat dégagé sur le cycle de gestion

Capacité d'autofinancement brute : résultat dégagé sur le cycle de fonctionnement avant remboursement du capital de la dette

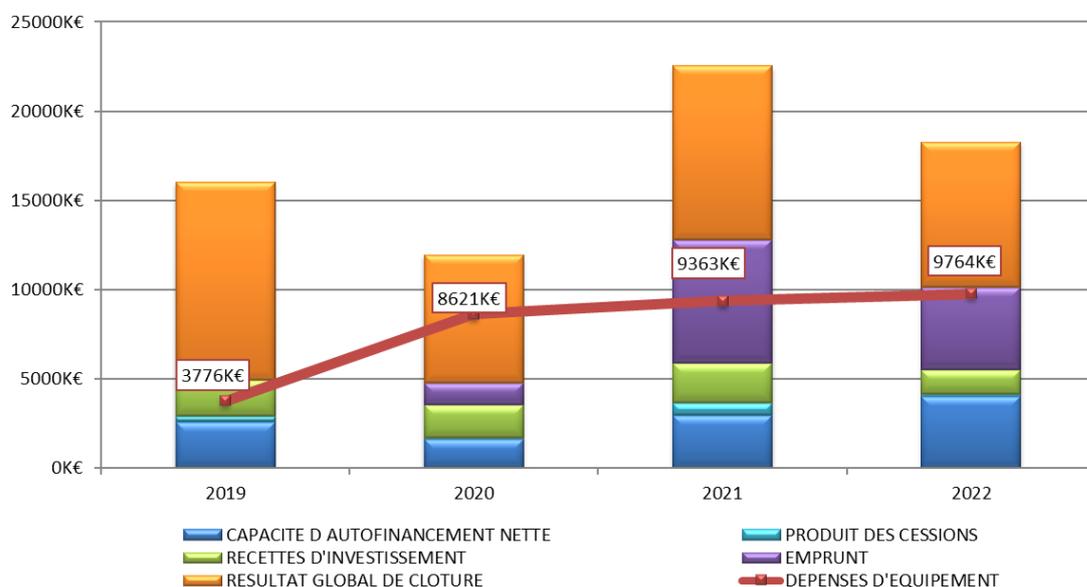
Capacité d'autofinancement nette : résultat dégagé après remboursement de la dette pour financer les investissements

Variation du fonds de roulement : indicateur de financement de l'investissement

Résultat de clôture = fonds de roulement : cumul des résultats de l'année et des résultats antérieurs reportés

...qui assurent un haut niveau de financement des investissements

Financement des investissements 2019-2022

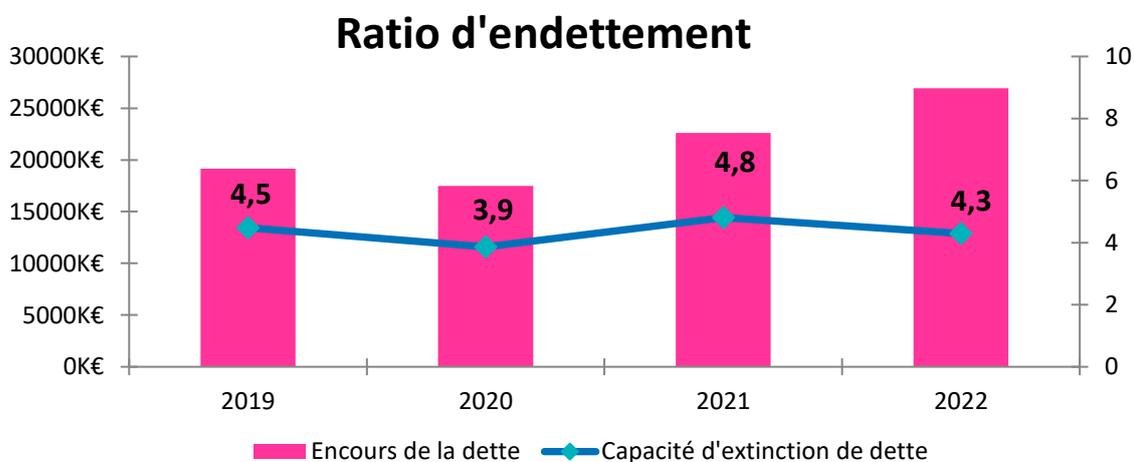


Données de référence : dépenses d'équipement

Les ressources propres autofinancent les investissements, la capacité d'autofinancement nette couvre le besoin à 48%.

B. Une dette sécurisée et conforme à l'ambition d'investissement

Une capacité de désendettement qui reste favorable



Un endettement par habitant conforme au niveau d'investissement

Encours de dette par habitant au 31/12



Un autofinancement solide et les résultats 2022 reportés (8 159 622,21 €) permettent de maintenir une capacité de désendettement performante (encours/épargne brute) à 4,3 années fin 2022.

L'endettement au 31 décembre 2022 est arrêté à 26 920 804,52 €, en hausse de 19% par rapport à 2021, soit une dette de 528 € par habitant (référence population DGF 2022 : 51 026 habitants).

L'encours de la dette au 31/12/2022 est équilibré et sécurisé :

- 100% de l'encours de dette est typé A1 risque faible (charte de bonne conduite) ;
- La dette est répartie de façon sécurisée entre taux fixe (65%) et taux variables (35%) ;
- La dette est diversifiée entre prêteurs : 32 prêts auprès de 8 établissements bancaires.

C. Les résultats

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	2 717 368,01 €	-112 747,40 €	2 604 620,61 €
Section d'investissement	5 442 254,20 €	-1 050 233,39 €	4 392 020,81 €
Ensemble des sections	8 159 622,21 €	-1 162 980,79 €	6 996 641,42 €

Le résultat global de clôture 2022, intégrant les résultats antérieurs, se traduit par un excédent de 8 159 622,21 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 2 717 368,01 € et un excédent d'investissement de 5 442 254,20 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement est un déficit de 1 162 980,79 €.

L'excédent sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 6 996 641,42 € contre 5 500 947,19 € fin 2021.

III. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 30 523 725,33 €, en hausse de 5,35% par rapport à 2021.

	Réalisations 2021	Réalisations 2022	évol 21/22	évol 21/22
Produits des services	1 209 275,56	1 919 238,97	58,7%	709 963,41
Impôts et taxes	17 202 079,00	18 500 274,00	7,5%	1 298 195,00
Dotations et subventions	7 904 610,19	7 853 628,70	-0,6%	-50 981,49
Autres produits de gestion courante	1 746 246,42	1 821 886,10	4,3%	75 639,68
Atténuation de charges	55 212,12	86 946,82	57,5%	31 734,70
Produits financiers	25,49	25,49	0,0%	0,00
Produits exceptionnels	747 517,51	133 001,21	-82,2%	-614 516,30
Autres produits de fonctionnement	108 293,44	208 724,04	92,7%	100 430,60
Recettes de fonctionnement	28 973 259,73	30 523 725,33	5,35%	1 550 465,60

1. Les produits des services

Les **produits des services** sont en progression de 709 963,41 € (+ 58,7%) et s'établissent à 1 919 238,97 € :

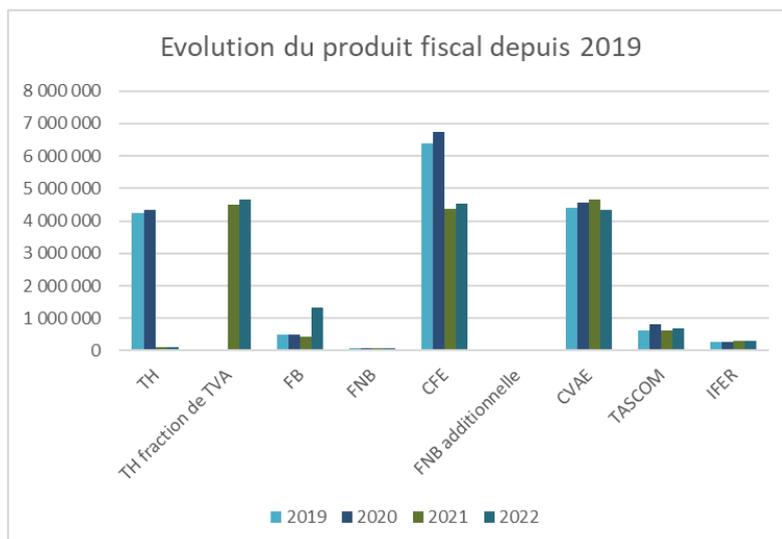
- La réintégration des budgets Thalie et Cinéma dans le budget principal génèrent des recettes supplémentaires pour 323 360,08 € ;
- Les refacturations de charges entre budgets, collectivités et autres organismes progressent de 77 729,22 €, principalement sur les fonctions supports Ressources Humaines, Finances, Juridique vers les budgets annexes ;
- Les produits des services au public augmentent logiquement après la reprise d'activité post COVID-19 : +136k€ pour la piscine, +24k€ pour Destination Emploi, +13k€ pour le conservatoire, +9k€ pour la maison de la rivière ;
- La nouvelle compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines génère des refacturations pour 109k€.

2. Les recettes fiscales

Les **recettes fiscales provenant des entreprises et des ménages** sont arrêtées à 16 543 049 €, en hausse de 1 317 187 € entre 2021 et 2022.

- La hausse du taux de foncier bâti, ajoutée à la revalorisation légale des bases de + 3,4%, apporte un produit supplémentaire de 916 768 € ;
- La CFE reste favorable avec un produit supplémentaire de 158 781 € ;
- La fraction de TVA compensant la suppression de la taxe d'habitation a évolué favorablement au niveau national, générant un produit supplémentaire de 147 970 € ;
- La CVAE subit une baisse de 323 750 € liée au ralentissement économique pendant la crise COVID-19 ;
- TASCOM et IFER se maintiennent avec un produit supplémentaire de 82 835 €.

En 2022, la CFE représente 28% du produit fiscal, la CVAE 27% et la fraction de TVA 29%.



Les **autres impôts et taxes hors fiscalité directe** 1 957 225 € sont en baisse de 18 992 €.

- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est stable à 1 423 999 €.
- Le mécanisme de solidarité financière entre les communes membres est constaté pour la troisième année :
 - o Alimentation d'un fonds versé par les communes pour 533 226 € ;
 - o Reversement du fonds aux communes par majoration de leur part sur le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), sans part résiduelle pour Terres de Montaigu en 2022.

3. Les dotations et participations

Les **dotations et participations** s'élèvent à 7 853 628,70 €, en baisse de 50 981,49 € (- 1%).

Les **dotations d'Etat** s'élèvent à 6 445 019,10 € dont :

- La dotation forfaitaire pour 2 667 700 €, en hausse de 1,8% par rapport à 2021 ;
- La DCRTP pour à 762 437 €, stable ;
- Les allocations compensatrices pour 2 892 515 €, en hausse de 96 179 €, suivant l'évolution de la revalorisation légale des bases ;
- La DGD et le FCTVA pour 58 490,88 €, en hausse de 3,1 k€ (récupération de TVA sur les travaux de fonctionnement)
- Les aides à l'emploi Contrat Unique d'Insertion, apprentissage et conseiller numérique pour 63 876,22 €.

La Région des Pays de la Loire et le Département de la Vendée ont également apporté leur soutien pour 275 155,48 € dont :

- 30 000 € de la Région et 140 000 € du Département pour le Printemps du Livre ;
- 59 590 € de la Région pour le soutien Plateforme Territoriale de la rénovation Energétique (action habitat) ;
- 10 875,48 € de la Région pour le financement du poste de chargé de projets innovants dans le cadre de Territoires d'Industrie.

- 10 000 € de la Région pour le centre de dépistage

Les autres participations progressent fortement, sous l'effet du développement de nouveaux services et d'opérations ponctuelles :

- Participation de l'ANAH et du SYDEV pour l'animation des actions Habitat : 109 726 € ;
- Participation de l'Agence Régionale de Santé pour le centre de vaccination : 262 230 € dont une partie est reversée à la CPTS ;
- Mécénat et partenariat pour le Printemps du Livre : 32 000 € ;
- Subvention CNC pour le cinéma : 21 276 € ;
- Subvention CAF pour les activités jeunesse et aire d'accueil gens du voyage : 629 706,39 €.

4. Les autres recettes

Les **autres produits de gestion courante**, qui correspondent aux revenus des immeubles, évoluent de 4% à 1 821 886,10 €.

Les **atténuations de charges** s'élèvent à 86 946,82 € et correspondent aux remboursements de charges de personnel par l'assurance statutaire.

Les **produits financiers** s'élèvent à 25,49 €.

Le poste des **produits exceptionnels** s'élève à 133 001,21 € dont :

- Des produits de cession d'immobilisations (matériel du cinéma et terrain Chassereau) pour 100 948,67 €.

Les autres écritures correspondent à des mouvements d'ordre pour 208 724,04 € (reprise de subventions).

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 27 980 272,86 €, en hausse de 413 785,50 € (+ 1,5%).

	Réalisations 2021	Réalisations 2022	évol 21/22	évol 21/22
Charges à caractère général	4 777 806,99	6 350 950,54	32,9%	1 573 143,55
Charges de personnel	7 397 414,14	8 028 216,54	8,5%	630 802,40
Atténuation de produits	8 030 344,53	6 706 619,04	-16,5%	-1 323 725,49
Autres charges de gestion courante	2 807 440,77	2 311 852,68	-17,7%	-495 588,09
Charges financières	386 029,51	542 535,04	40,5%	156 505,53
Charges exceptionnelles	66 872,57	9 905,14	-85,2%	-56 967,43
Autres dépenses de fonctionnement	4 100 578,85	4 030 193,88	-1,7%	-70 384,97
Dépenses de fonctionnement	27 566 487,36	27 980 272,86	1,5%	413 785,50

1. Les charges à caractère général

Les **charges à caractère général** s'établissent à 6 350 950,54 €, en hausse de 1 573 143,55 € par rapport à 2021 (+ 32,9%). Elles représentent 27% des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette évolution s'explique par :

- Des éléments conjoncturels
 - o La réintégration des budgets Thalie et Cinéma dans le budget principal : + 669 k€
 - o La reprise de l'activité après la crise COVID-19 : printemps du Livre + 420k€, dépenses COVID - 81k €, Destination Emploi +86k€
 - o La prise de compétence par la Communauté d'agglomération telle que la GEPU pour 200 k€ dont 127k€ sont compensés par refacturation des branchements aux usagers
 - Le contexte inflationniste
 - o Coût des énergies : + 155k€ pour l'électricité, le gaz et le carburant
 - o Coût des matières premières : alimentation, produits de traitement piscine
 - Le développement des actions portées par Terres de Montaigne
 - o Actions Habitat : +69k€
 - o Parcours Ecl'or : +19k€
 - Des optimisations de gestion
 - o Charges de maintenance copieurs et frais de télécommunication : - 28k€
- En exceptant les éléments conjoncturels qui représentent 1 254 k€, l'évolution des charges à caractère général n'est que **de +6,7%**, s'approchant de l'inflation 2022 de +5,2%.

2. Les charges de personnel

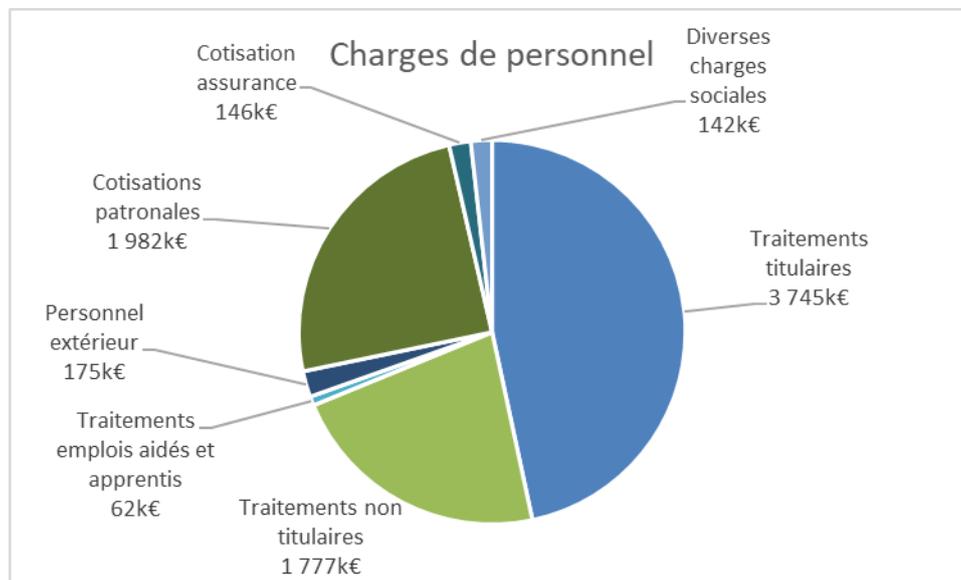
Les **charges de personnel** s'établissent à 8 028 216,54 €, en hausse de 630 802,40 € (+ 8,5%) par rapport à 2021. Elles représentent 34% des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette augmentation est conforme aux prévisions du BP 2022 et respecte l'enveloppe fixée.

Elle s'explique par :

- La réintégration des budgets Thalie et Cinéma dans le budget principal : + 336 350,06 € ;
- Une thématique GVT qui fait mécaniquement évoluer les rémunérations de 4 % ;

- Une thématique rémunération : revalorisation du SMIC en janvier (+ 0,9%), mai (+ 2,7%) et août 2022 (+ 2%), les reclassements indiciaires des catégories C et la revalorisation de 3,5% du point d'indice en juillet 2022.



Une fois déduits les remboursements d'indemnités journalières, les refacturations de personnel et les subventions liées à des postes, la masse salariale nette s'établit à 7 100 021,15 €, en hausse de 6,6%.

- En exceptant les éléments conjoncturels qui représentent 336 k€, l'évolution des charges de personnel n'est que **de +4%**, soit le GVT.

3. Les autres dépenses

Les **autres charges de gestion courante** s'établissent à 2 311 852,68 €, en baisse de 495 588,09 € (-18%). Elles regroupent principalement les contributions et subventions.

Les principales variations concernent :

- La réintégration des budgets Thalie et Cinéma dans le budget principal : -560 000 €
- Les indemnités des élus, en lien avec l'augmentation de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2022 : + 13 959,50 €
- Les contributions aux organismes de regroupement et au SDIS : +16 445,51 €
- Les subventions aux associations : -12 256,81 € (reversement aide centre de vaccination, lutte contre les nuisibles, fin subvention Antenna).

Les **atténuations de produits** s'établissent à 6 706 619,04 €, en baisse de 1 323 725,49 €.

Elles comprennent principalement l'Attribution de Compensation reversée aux communes, qui diminue de 740 007,49 €, pour tenir compte du transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

S'y ajoute en 2022 le reversement conventionnel de fiscalité de 20 319 €, solde de la solidarité financière entre communes qui ne pouvait être reversé sur la part intercommunale de FPIC.

Pour mémoire, en 2022, des dépenses liées au Projet Urbain Partenarial avec l'OGEC de Boufféré et la commune de Montaigu-Vendée pour la construction du collège Mère Teresa étaient constatées pour 603 960 €, expliquant une partie de la baisse entre 2021 et 2022.

Les **charges financières** sont arrêtées à 542 535,04 €, en hausse de 40,5% (+156 505,53 €). La variation s'explique notamment par :

- La réintégration de dette du budget annexe Théâtre de Thalie : 82 592,96 €
- L'augmentation de l'encours : 24 965,23 €
- La remontée des taux d'intérêts : 26 918,52 €

Les **charges exceptionnelles** sont en net recul à 9 905,14 €, après des années fortes pour cause de COVID-19.

Les **autres écritures** correspondent à des mouvements spécifiques pour 4 030 193,88 € (dotations aux amortissements et aux provisions).

IV. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 12 275 653,69 €, en hausse de 560 141,48 € (+ 4,8%).

	Réalisations 2021	Réalisations 2022	évol 21/22	évol 21/22
Dépenses d'équipement	9 362 510,56	9 763 794,13	4,3%	401 283,57
Remboursement dettes bancaires	1 768 362,43	2 241 952,94	26,8%	473 590,51
Autres dépenses d'investissement	584 639,22	269 906,62	-53,8%	-314 732,60
Dépenses d'investissement	11 715 512,21	12 275 653,69	4,8%	560 141,48

Les dépenses du **programme d'équipement** s'élèvent à 9 763 794,13 €.

Selon les orientations annoncées à l'approbation du budget primitif, les principales réalisations concernent :

- Agir en faveur de la transition environnementale :
 - o Les actions Terres d'enAiRgies : 68 477,55€
 - o Les aides Habitat : 287 293,80 €
 - o La qualité de l'eau – Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : 475 374,72 €
- Agir en faveur des mobilités :
 - o La poursuite des travaux du pôle d'échange multimodal (PEM) : 354 974,38 €
 - o La finition du pont-rail et du boulevard des Ecrivains : 1 243 359,73 €
 - o Le démarrage de la construction du parking à étages : 538 475,73 €
 - o Le Schéma Vélo : 172 919,87 € dont 25 100 € pour les aides vélo et 129 513,87 € pour des travaux et équipements
 - o Le cofinancement de l'aire de covoiturage : 32 022,78 €
- Accompagner le développement économique :
 - o Le programme d'aides économiques : 372 067,00 €
 - o Les travaux dans les zones d'activités achevées : 881 888,79 € dont la déconstruction Zannier
 - o L'acquisition de patrimoine foncier : 2 022 292,29 € pour l'ensemble Bouteau
- Préparer le territoire de demain :
 - o Le démarrage de l'extension de l'Hôtel d'agglomération : 695 788,28 €
 - o Le Plan Vendée 100% Fibre : 652 747,88 €
 - o Entretien des équipements ouverts au public : 393 902,61 € (dont piscine, Thalie, médiathèque Calliopé)
- Soutenir les communes :
 - o Le fonds de concours aux communes : 618 100 €
 - o Le plan informatique dans les écoles publiques : 167 614,88 €
 - o Le renouvellement du matériel informatique pour les communes : 118 657,11 €

Le **remboursement de capital** s'élève à 2 233 402,94 €, en hausse de 185 448,63 €, soit + 26 %.

L'annuité de dette augmente en 2022, conséquence du profil d'amortissement de l'encours et des nouveaux encours souscrits.

S'y ajoute la gestion des cautions pour 8 550 €.

Les autres écritures hors dette concernent des mouvements d'ordre pour 208 724,04 € (reprise des subventions d'équipement perçues sur immobilisations amortissables).

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 11 790 775,62 €.

	Réalisations 2021	Réalisations 2022	évol 21/22	évol 21/22
FCTVA et taxe d'aménagement	1 048 887,49	917 386,20	-12,5%	-131 501,29
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 992 577,21	1 900 000,00	-4,6%	-92 577,21
Subventions d'équipement - divers	489 444,94	352 019,57	-28,1%	-137 425,37
Emprunts	6 900 000,00	4 600 000,00	100,0%	-2 300 000,00
Autres recettes d'investissement	4 487 858,23	4 021 369,85	-10,4%	-466 488,38
Recettes d'investissement	14 918 767,87	11 790 775,62	-21,0%	-3 127 992,25

Les recettes de FCTVA s'élèvent à 752 562,38 € ; la taxe d'aménagement reversée par les communes sur les zones économiques et touristiques représente 191 823,82 €.

Les subventions d'équipement suivantes ont été perçues en 2022 :

- Subvention Etat - FNADT de 180 000 € pour la construction du parking à étages ;
- Subvention Etat - DSIL de 143 400 € pour la construction du parking à étages ;
- Subvention Etat – DETR de 8 400 € pour la rénovation énergétique du Conservatoire
- Subvention LEADER de 7 565 € pour un tiers lieu ;
- Subvention CAF de 12 094 € pour le relais petite Enfance ;
- Subvention Montaigu-Vendée de 560,57 € pour la participation aux travaux de Mon Espace Habitat.

Un emprunt de 1 600 000 € a été souscrit pour l'acquisition de l'ensemble immobilier Bouteau.

Un emprunt de 3 000 000 € a été également souscrit pour l'aménagement du boulevard des Ecrivains, dans le cadre du projet de la Gare.

L'excédent de fonctionnement capitalisé s'élève à 1 900 000 €.

Les autres écritures s'élèvent à 4 021 369,85 € et recouvrent principalement les mouvements d'ordre (amortissements).

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget annexe Assainissement clôture sa première année de plein fonctionnement, suite à la prise de compétence par Terres de Montaignu au 1er janvier 2022.

Les variations en volume financier sont donc conséquentes sur cet exercice et retrouveront un niveau normal en 2023.

I. Les résultats

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	1 688 213,71 €	0,00 €	1 688 213,71 €
Section d'investissement	-359 890,51 €	-195 925,09 €	-555 815,60 €
Ensemble des sections	1 328 323,20 €	-195 925,09 €	1 132 398,11 €

Le résultat global de clôture 2022 se traduit par un excédent de 1 328 323,20 € contre 23 098,21 € en 2021. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 1 688 213,71 € et un déficit d'investissement de 359 890,51 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement un déficit de 195 925,09 €.

L'excédent sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 1 132 398,11 € contre un déficit de 244 605,31 € fin 2021.

L'activité Assainissement collectif présente un excédent de fonctionnement de 1 669 154,35 € et un déficit d'investissement de 369 709,97 €.

L'activité Assainissement non collectif (SPANC) présente un excédent de fonctionnement de 19 059,36 € et un excédent d'investissement de 9 819,46 €.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 3 610 994,26 €, en hausse de 2 495 981,14 € (+ 224%), en raison de la prise de compétence sur le territoire de Terres de Montaignu au 1^{er} janvier 2022.

Elles correspondent principalement aux redevances d'assainissement collectif et non collectif (2 333 787,02 €), aux travaux de raccordement et de traitement des eaux usées (176 204,31 €).

S'y ajoute le reversement de 50% des excédents de clôture 2021 des budgets de fonctionnement des communes (1 032 817,40 €), événement ponctuel sur 2022.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 922 780,55 €, en hausse de 882 478,35 € (+ 85%) par rapport à 2021, suite à la prise de compétence par Terres de Montaignu.

Elles concernent principalement :

- Charges de gestion courante : 1 088 014,42 €, en hausse de 653 k€ pour les frais de sous-traitance et les fluides

- Charges de personnel : 380 286,03 € en hausse de 125 k€ en raison du transfert de la compétence assainissement
- Charges financières : 151 895,99 €, en hausse de 108k€
- Ecritures d'ordre : 301 003,97 €, stables dans l'attente de la finalisation des conventions de mise à disposition des biens.

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 1 471 588,61 €, en hausse de 863 466,82 € (+ 142%) par rapport à 2021, en raison de la prise de compétence sur le territoire de Terres de Montaigu au 1^{er} janvier 2022, dont :

- Programme d'équipement : 728 263,88 € dont 610 267,11 € pour des travaux sur réseaux à Montaigu-Vendée et Rocheservière
- Remboursement de la dette : 703 432,05 €
- Ecritures d'ordre : 39 892,68 €

L'encours de dette au 31/12/2021 s'établit à 2 194 114,42 €, pour 12 prêts.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 178 061,44 €, en hausse de 715 087,73 € (+ 154%) par rapport à 2021, dont :

- Excédent capitalisé : 89 461,55 €
- Reversement de 50% des excédents de clôture 2021 des budgets d'investissement des communes : 687 965,17 €
- Subventions Agence de l'Eau : 99 630,75€
- Ecritures d'ordre -amortissements : 301 003,97 €

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 264 628,64 €.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP

I. Les résultats

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ensemble des sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le résultat global de clôture 2021 se traduit par un excédent de 0,00 € pour la seule année d'exécution.

En effet, ce budget a été créé au 1^{er} janvier 2022 à la demande des services des Finances Publiques pour constater les écritures de l'Assainissement géré en délégation de service public.

Dans un souci de simplification et en accord avec le comptable après le 1^{er} janvier, il a été décidé de fusionner ce budget avec le budget annexe Assainissement préexistant et de ne pas le mouvementer en 2022.

Un budget primitif ayant été voté pour 2022, il convient cependant d'approuver les comptes 2022, même sans écritures comptables

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 0,00 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 0,00 €.

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 0,00 €.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0,00 €.

BUDGET ANNEXE DECHETS

I. Les résultats

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	1 016 588,86 €	0,00 €	1 016 588,86 €
Section d'investissement	1 620 252,38 €	-53 022,44 €	1 567 229,94 €
Ensemble des sections	2 636 841,24 €	-53 022,44 €	2 583 818,80 €

Le résultat global de clôture 2022 se traduit par un excédent de 2 636 841,24€ contre 2 346 093,06 € en 2021. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 1 016 588,86 € et un excédent d'investissement de 1 620 252,38 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement est un déficit de 53 022,44 €.

L'excédent sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 2 583 818,80 contre 2 245 056,11 € fin 2021.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 4 160 016,66 €, en hausse de 796 741,75 € (+ 24%). Elles correspondent principalement à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (3 693 935,08 €, en hausse de 614 352,55 €), aux reventes de matériaux (34 679,13 €) et aux recettes de la Valorétrie (159 179,49 €).

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 694 8769,25 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 3 838 297,05 €, en hausse de 81 732,02 € (+ 2%) par rapport à 2021, dont :

- Charges de gestion courante : 2 034 670,64 € (+ 113 515,79 € principalement sur les frais de collecte) ;
- Charges de personnel : 266 448,19 €, en hausse de +3% suivant le GVT ;
- Contributions à Trivalis : 1 274 306,00 € (-42 901 €)
- Charges financières : 27 126,63 €
- Ecritures d'ordre : 219 640,54 €

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 302 816,00 €, en baisse de 51 905,46 € (- 15%) par rapport à 2021, dont :

- Programme d'équipement : 194 317,30 €
- Remboursement de la dette : 91 790,70 €

- Ecritures d'ordre : 16 708,00 €

L'encours de dette au 31/12/2022 s'établit à 528 200,57 €, pour 1 prêt.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 271 844,57 €, en hausse de 40 616,90 € (+ 18%) par rapport à 2021, dont :

- FCTVA : 35 704,03 €
- Subvention Etat pour des travaux à la Valorétrie : 16 500 €
- Ecritures d'ordre -amortissements : 219 640,54 €

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 1 651 223,81 €.

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

I. Les résultats

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	67 377,98 €	0,00 €	67 377,98 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ensemble des sections	67 377,98 €	0,00 €	67 377,98 €

Le résultat global de clôture 2022 se traduit par un excédent de fonctionnement de 67 377,98 € contre 32 520,46 € fin 2021.

Il n'y a pas de section d'investissement, ni de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 197 311,47 €, en hausse de 40 007,34 € (+ 25%). Elles correspondent principalement à la taxe de séjour (110 823,72 €), qui retrouve un niveau satisfaisant après la crise COVID, et à la subvention d'équilibre du budget principal (80 000 €).

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 32 520,46 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 162 453,95 €, en hausse de 5 866,30 € par rapport à 2021 (+ 4%), dont :

- Charges de gestion courante : 46 476,75 €
- Charges de personnel : 110 242,27 €
- Reversement taxe de séjour au département : 5 712,74 €

BUDGET ANNEXE ACTIONS TOURISTIQUES

I. Les résultats

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	10 404,27 €	0,00 €	10 404,27 €
Section d'investissement	166 465,56 €	0,00 €	166 465,56 €
Ensemble des sections	176 869,83 €	0,00 €	176 869,83 €

Le résultat global de clôture 2022 se traduit par un excédent de 176 869,83 €, contre 178 929,68 € fin 2021. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 10 404,27 € et un excédent d'investissement de 166 465,56 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Il n'y a eu aucun mouvement sur ce budget.

Seule est constatée la reprise du résultat antérieur pour 12 464,12 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 2 059,85 €, correspondant à des charges à caractère général (dépose de compteur).

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Il n'y a eu aucun mouvement sur ce budget.

B. Les recettes d'investissement

Il n'y a eu aucun mouvement sur ce budget.

Seule est constatée la reprise du résultat antérieur pour 166 465,56 €.

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

I. Les résultats

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	-9 604,78 €	0,00 €	-9 604,78 €
Section d'investissement	-170 365,27 €	-22 927,24 €	-193 292,51 €
Ensemble des sections	-179 970,05 €	-22 927,24 €	-202 897,29 €

Le résultat global de clôture 2022 se traduit par un déficit de 179 970,05 € contre un excédent de 54 947,37 € fin 2021. Il se décompose en un déficit de fonctionnement de 9 604,78 € et un déficit d'investissement de 170 365,27 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement est un déficit de 22 927,24 €.

Le déficit sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 202 897,29 €, contre un déficit de 11 469,13 € en 2021.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 412 285,54 €, en hausse de 101 399,27 € (+33%) par rapport à 2021.

En retraitant l'effet de cumul des deux anciens budgets annexes, l'évolution est à la baisse de 129 688,83€ (cession immobilière en 2020).

Elles correspondent principalement aux loyers des professionnels occupants (336 735,43 €, dont 154 364,03€ pour les professionnels de santé et 182 371,40 € pour les entreprises) et à des écritures d'ordre d'amortissement et sorties de crédits baux (74 209,11 €).

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 421 890,32 €, en hausse de 141 198,19 € (+ 50%) par rapport à 2021

En retraitant l'effet de cumul des deux anciens budgets annexes, l'évolution est à la baisse de 108 435,72€.

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement :

- Charges de gestion courante : 117 311,85 € (+ 16%) notamment sur les coûts d'énergie
- Charges financières : 30 058,08 € (+ 13%), en lien avec la remontée des taux d'intérêt
- Ecritures d'ordre : 254 266,98 € (amortissements)

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 252 673,12 €, en hausse de 67 245,05 € (+ 36%) par rapport à 2021, dont :

- Dépenses d'équipement : 53 998,02 € (travaux résidence d'Elbée et matériels maisons de santé)
- Remboursement de la dette : 124 465,99 €
- Ecritures d'ordre : 178 464,01 €

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 264 628,64 €.

L'encours de dette au 31/12/2022 s'établit à 1 444 305,83 €, pour 6 prêts.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 346 936,49 €, en hausse de 95 780,77 € (+ 38%) par rapport à 2021, dont :

- Subvention LEADER pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint Philbert de Bouaine : 79 940,88 €
- Excédent capitalisé : 11 648,33 €
- Ecritures d'ordre -amortissements : 254 266,98 €

BUDGET ANNEXE LE PRE BLANC

I. Les résultats

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	105 181,50 €	0,00 €	105 181,50 €
Section d'investissement	-160 415,13 €	0,00 €	-160 415,13 €
Ensemble des sections	-55 233,63 €	0,00 €	-55 233,63 €

Le résultat global de clôture 2022 se traduit par un déficit de 55 233,63 € contre un déficit de 158 115,45 € en 2021. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 105 181,50 € et un déficit d'investissement de 160 415,13 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 118 216 €, en baisse de 218 078,87 € (- 63%) par rapport à 2021.

Elles correspondent uniquement aux ventes de parcelles (118 216 €)

La gestion des stocks de fin d'année 2022 a été constatée par compensation, expliquant la baisse de recettes.

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 132 499,96 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 145 534,46 €, en baisse de 209 626,38 € (- 59%) par rapport à 2021, dont :

- Charges de gestion courante : 15 334,18 € pour des travaux d'aménagement paysager et des bornages
- Gestion de stocks : 130 200,28 €

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 0 €, en baisse de 290 615,41 € (- 100%) par rapport à 2021, la gestion des stocks de fin d'année ayant été constatée par compensation.

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 290 615,41 €.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 130 200,28 €, en baisse de 218 078,87 € (- 63%) par rapport à 2021 et concernent uniquement la gestion de stocks.

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

I. Les résultats

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	8 127 027,41 €	0,00 €	8 127 027,41 €
Section d'investissement	-16 723 410,07 €	0,00 €	-16 723 410,07 €
Ensemble des sections	-8 596 382,66 €	0,00 €	-8 596 382,66 €

Le résultat global de clôture 2022 se traduit par un déficit de 8 596 382,66 €, contre un déficit de 7 957 890,88 € fin 2021. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 8 127 027,41 € et un déficit d'investissement de 16 723 410,07 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 2 635 938,88 €

Elles correspondent principalement à la vente de parcelles à La Marionnière, aux Marches de Bretagne et au Mortier (1 441 560,97 €) et à la gestion de stocks (1 167 143,87 €)

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 7 295 023,98 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 803 935,45 €, dont :

- Charges de gestion courante : 1 796 935,45 € dont acquisitions et travaux La Marionnière (300k€), Les Marches de Bretagne (430 k€), Le Mortier (254k€) et Zone Gare (509k€)
- Des écritures de régularisation sur exercice antérieur : 6 000 €

La gestion des stocks de fin d'année 2022 a été constatée par compensation, expliquant la baisse de dépenses.

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 1 180 169,15 € et concernent le remboursement de la dette (13 025,28 €) et la gestion de stocks (1 167 143,87 €).

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 15 543 240,92 €.

L'encours de dette au 31/12/2022 s'établit à 52 101,15 €, pour 1 prêt.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0 €, la gestion des stocks de fin d'année 2022 ayant été constatée par compensation.